



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 65

Votants : 76 (dont 11 procurations)

N°36

OBJET :

**INSTAURATION DU
REGIME DE
DECLARATION
PREALABLE POUR
EDIFICATION DE
CLOTURES ET
RAVALEMENT DE
FACADE**

**PLU DE CUSSET
PLU DE BILLY**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **17 DEC. 2019**

Publiée ou notifiée

le : **18 DEC. 2019**

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA – M. AURAMBOUT (de la délibération n°1 à la n°34 et à partir de la délibération n°37) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ (à partir de la délibération n°11) - P SEMET (de la délibération n°1 à la n°38 et à partir de la délibération n°42A/) – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE (jusqu'à la délibération n°38) – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI (à partir de la délibération n°11) – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à la n°41 et à partir de la délibération n°44) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET - G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°11) –M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°25) - S. FONTAINE (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°37) –MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR – M. MARIEN - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°37), Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. P. COLAS à J. TERRACOL - B. BAYLAUCQ à JS. LALOY – JY. CHEGUT à P. SEMET - MC. VALLAT à A. DAUPHIN – J. BLETTERY à N. COULANGE (jusqu'à la délibération n°38) – E. VOITELLIER à C. LEPRAT – YJ. BIGNON à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. MALHURET (à partir de la délibération n°11) - B. KAJDAN à JL. GUITARD - JJ. MARMOL à C. GRELET (à partir de la délibération n°26) - S. FONTAINE à MO. COURSOL (à partir de la délibération n°38) - W. PASZKUDZKI à M. MORGAND – JP. SALAT à C. BENOIT (à partir de la délibération n°38) - Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R.421-12 et R.421-17-1,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Cusset approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2019,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Billy approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2019,

Considérant la possibilité d'instaurer l'obligation de recourir à une demande de déclaration préalable de travaux pour tout projet d'édification de clôture ou de ravalement de façade,

Considérant que pour permettre la mise en œuvre des dispositions des règlements des PLU de Cusset et Billy il apparaît nécessaire d'exercer un contrôle sur la nature et l'apparence des clôtures ainsi que sur l'aspect des façades afin d'éviter la réalisation de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'acter le principe du dépôt d'une déclaration préalable pour les travaux d'édification de clôture matérialisant la limite entre le domaine privé et le domaine public ainsi que pour les travaux de ravalement de façade sur les territoires régis par les PLU de Cusset et de Billy,
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les actes subséquents,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve les propositions susvisées,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 5 décembre 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 36 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05/12/2019

Objet de l'acte : INSTAURATION DU REGIME DE DECLARATION PREALABLE POUR
EDIFICATION DE CLOTURES ET RAVALEMENT DE FACADES - PLU DE
CUSSET - PLU DE BILLY

.....

Date de décision: 05/12/2019

Date de réception de l'accusé 18/12/2019

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 05DEC2019_36

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20191205-05DEC2019_36-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .1

Urbanisme

Documents d urbanisme

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 36.pdf (99_DE-003-200071363-20191205-05DEC2019_36-DE-
1-1_1.pdf)